



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19
Pouvoirs : 10
Absent : 0

Date de la convocation : 11 janvier 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MINEREAU Jean-Romuald représenté par D CHALLOT
GARNIER Béatrice représentée par L BARBOTTIN
MINEREAU Dominique représentée par L MOREAU
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
ROBIN Nadia représentée par V DEBIAIS

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°13

Rapporteur : Lydie BARBOTTIN

OBJET : MISE A DISPOSITION DU BIEN 7 RUE JACQUES DUCLOS AU BUDGET DU CCAS

Il est rappelé que la Commune est propriétaire d'un logement situé 7 rue Jacques Duclos, sur une parcelle cadastrée BK n°357, qui fait l'objet d'un conventionnement APL avec l'État depuis le 8 novembre 1994.

Compte tenu du caractère social de ce logement, il convient d'en transférer la gestion au CCAS, et de procéder à une mise à disposition du bien au budget du CCAS qui en percevra les loyers et en assumera les dépenses.

Le bâtiment apparaît dans l'actif de la commune sous le numéro d'inventaire 2132-006AE. Il a une valeur comptable d'origine de 58 110,42€, la commune a amorti le bien depuis 2016 pour une valeur de 20 338,64€.

La valeur comptable en mise à disposition du bien après amortissement est donc de 37 771,78€.

Le budget du CCAS continuera l'amortissement en cours du bien jusqu'en 2035.

Ce transfert n'entraîne pas d'opération comptable et n'a donc pas d'incidence budgétaire.

Il est proposé au conseil municipal **d'approuver la mise à disposition de la maison 7 rue Jacques Duclos au budget du CCAS et d'en transférer la gestion au CCAS.**

VU l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières d'une commune,

Considérant le caractère social du logement au 7 rue Jacques Duclos,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve** la mise à disposition de la maison 7 rue Jacques Duclos au budget du CCAS et le transfert de gestion de ce bien de la commune au CCAS ;

- **charge M.** le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

24 JAN. 2023

